



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29
Procurations : 2
Convocation du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt six
Le 9 avril

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Françoise L'HER qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-François COCHENNEC arrivé à 18H40, Jean-René KERRIEN qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Benjamin ROPERT.

N° D_2026-04-09-11

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AUX CONSEILS D'ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE ET AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGE KERZOURAT ET LYCEE DU LEON.

Vu l'article D. 411-1 du Code de l'Education portant sur l'organisation et le fonctionnement des conseils d'écoles maternelles et élémentaires,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres du Conseil municipal amenés à siéger aux conseils des écoles élémentaires, groupes scolaires Denis Diderot et Arvor, et des conseils d'administration du collège KERZOURAT et du lycée du Léon,

Considérant que ces instances sont composées du Maire (de droit) ou de son représentant et d'un Conseiller municipal désigné par le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Acte que la commune sera représentée aux conseils d'écoles et conseils d'administration précités par le Maire ou son représentant : Claude ABIVEN, Adjoint au Maire,
- Désigne pour siéger aux conseils d'écoles des groupes scolaires Denis Diderot et Arvor et conseils d'administration du collège et lycée :

- Alain ROHOU, conseiller municipal, membre titulaire,
- Rachele LOSTANLEN, conseillère municipale, membre titulaire,

Et

- Katell TANGUY, conseillère municipale, membre suppléant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Landivisiau, le 9 avril 2026

Le Maire,
Samuel PHÉLIPPOT

